



**Trentième session du Conseil
Autorité internationale des fonds marins**

Kingston, Jamaïque

17 mars 2025

DÉCLARATION

par

Madame la Secrétaire générale de l’Autorité internationale des fonds marins,
Leticia Carvalho

.....
Excellences, distingués représentants, collègues, mesdames et messieurs,

C’est un grand honneur de m’adresser à vous aujourd’hui à l’ouverture de la trentième session du Conseil — ma première en tant que Secrétaire générale de l’Autorité internationale des fonds marins — à un moment crucial pour notre organisation.

Je vous souhaite la bienvenue à Kingston et tiens à remercier tout particulièrement notre pays hôte. Depuis 1996, la Jamaïque a offert un foyer à l’Autorité, fournissant un soutien indéfectible, favorisant la collaboration et promouvant le dialogue multilatéral sur la gouvernance des océans. En tant que nation profondément liée à la mer, la Jamaïque comprend l’importance de la durabilité, de la gestion équitable des ressources et de la protection marine. J’apprécie sincèrement l’accueil chaleureux et le partenariat continu avec le gouvernement et le peuple jamaïcains, dont le soutien demeure central à notre mission.

Je suis profondément reconnaissante de la confiance qui m’a été accordée le 2 août 2024, lors de la vingt-neuvième session de l’Autorité, lorsque j’ai été élue Secrétaire générale pour la période 2025–2028. Cette élection représente la confiance des États membres dans ma capacité à diriger l’Autorité pendant cette période de transformation. Je suis pleinement engagée à garantir à la fois la continuité et l’adaptabilité face aux défis évolutifs.

De plus, je suis fière de reconnaître que mon élection marque une étape significative pour la diversité et l’inclusivité dans la gouvernance mondiale des océans. Je suis la première Latino-américaine, la première scientifique et la première océanographe à occuper ce poste. Cela reflète l’engagement de l’Autorité envers un leadership ancré dans une expertise technique et diplomatique de haut niveau, une représentation géographique plus large et le principe de rotation. Il est particulièrement significatif que nous commençons notre trentième session en mars, un mois reconnu comme le Mois de l’Histoire des femmes dans plusieurs pays — un moment pour célébrer les contributions des femmes à la formation

de notre monde. Me tenant devant vous aujourd'hui en tant que première femme élue Secrétaire générale de l'Autorité est un accomplissement marquant qui souligne nos progrès collectifs vers une plus grande inclusivité et égalité des sexes.

Je suis profondément engagée à promouvoir l'égalité des sexes dans tous les aspects du travail de l'Autorité et à autonomiser les femmes scientifiques et diplomates à l'échelle mondiale grâce à nos initiatives de renforcement des capacités.

Renforcer la gouvernance des océans en exécutant le mandat de l'Autorité

Cette année marque la trentième session de l'Autorité — un jalon qui reflète trois décennies de travail dévoué dans l'avancement de la gestion de la Zone et de ses ressources. Depuis sa création, l'Autorité a construit un cadre institutionnel et juridique robuste, facilité la recherche en mer profonde et renforcé les capacités tout en promouvant la coopération internationale pour garantir que tous partagent les bénéfices du patrimoine commun de l'humanité. Notre tâche pour l'avenir demeure critique.

Le fonds marin dans les zones au-delà de la juridiction nationale — la Zone — couvre plus de 54 % du fond de nos océans, plaçant une profonde responsabilité sur l'Autorité en matière de bonne gouvernance planétaire. Notre mandat est clair : organiser et réglementer les activités dans la Zone, conformément au Principe du Patrimoine Commun au nom des États Parties et au bénéfice de l'humanité dans son ensemble. Cela inclut plusieurs responsabilités clés : gestion durable des ressources, protection de l'environnement, partage équitable des bénéfices, promotion et encouragement de la recherche scientifique marine et diffusion de ses résultats. Ces piliers guident notre travail pour garantir que les ressources marines soient gérées de manière responsable, équitable et en accord avec les plus hauts standards scientifiques et environnementaux.

L'Autorité doit continuer à s'adapter à de nouveaux défis, renforcer ses mécanismes de gouvernance et renforcer la confiance de la communauté internationale dans sa capacité à réguler les activités en mer profonde.

En tant que Secrétaire générale, je reste fermement engagée à soutenir les États membres dans le maintien de l'élan et dans l'avancement du travail réglementaire mandaté par l'Article 162 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la CNUDM, qui confie au Conseil de l'Autorité l'adoption des règles, règlements et procédures nécessaires pour les activités dans la Zone. La responsabilité de fournir un cadre réglementaire robuste, équilibré et fondé sur la science — garantissant la protection de l'environnement et un partage équitable des bénéfices — est partagée. Elle nécessite un engagement soutenu, de la collaboration et un esprit de construction de consensus.

La crédibilité du multilatéralisme dépend de la confiance. Sans confiance, nous ne pouvons pas avancer. Je m'engage à veiller à ce que la transparence, la responsabilité, la neutralité et l'inclusivité restent au cœur de notre travail.

Le succès du mandat de l'Autorité est essentiel pour renforcer la gouvernance des océans et maintenir l'intégrité d'un régime soigneusement conçu pour équilibrer les intérêts — un accord approuvé par la communauté internationale par le biais de la CNUDM. Ne perdons pas de vue le fait qu'en renforçant les institutions établies dans le cadre de la CNUDM, nous protégeons et soutenons l'ensemble du système.

La diplomatie océanique est au cœur de mon approche. Les diverses priorités, besoins, défis et aspirations de nos États membres et parties prenantes doivent guider une prise de décision éclairée qui reflète nos objectifs communs. L'Autorité doit relever le défi d'un paysage mondial en évolution rapide. Cela signifie s'engager avec de nouveaux objectifs, traités et cadres internationaux de manière complémentaire, tout en restant fermement ancrée dans notre mandat selon la CNUDM. Réaliser cela nécessitera de renforcer notre capacité opérationnelle, de favoriser les synergies avec des partenaires internationaux et de garantir des mécanismes de gouvernance robustes et adaptatifs.

En tant que nouvelle Secrétaire générale de l'Autorité, je me suis engagée à maintenir la neutralité et à favoriser un engagement large et inclusif à travers tous les secteurs : leaders industriels, contractants de l'Autorité, ONG, décideurs, scientifiques et jeunes. Ensemble, nous devons garantir que l'Autorité incarne l'esprit de coopération multilatérale, servant de modèle à une gouvernance transparente, inclusive et à la fois dirigée par le mandat et fondée sur la science.

L'engagement actif de tous les États membres est vital. J'encourage fortement ceux qui n'ont pas encore nommé de Représentants permanents auprès de l'Autorité à le faire.

Il est dans l'intérêt de tous les États membres, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, d'être activement engagés dans les négociations. J'appelle tous les États membres et les parties prenantes à s'engager à soutenir la participation des pays en développement au Conseil, à la Commission juridique et technique, au Comité des finances et à l'Assemblée en renforçant le Fonds permanent volontaire.

À cet égard, je tiens à adresser une bienvenue spéciale à deux États membres participant pour la première fois en tant que membres du Conseil, l'organe exécutif de l'Autorité. D'abord, l'Irlande, membre de l'Autorité depuis 1996, s'est engagée activement au fil des ans et aura maintenant, pour la première fois, sa voix entendue en tant que membre du Conseil. Et, deuxièmement, la République-Unie de Tanzanie, membre de l'Autorité depuis 1997. Une chaleureuse bienvenue et mes remerciements pour votre engagement.

J'ai hâte de travailler avec toutes les délégations alors que nous avançons dans le travail important de l'Autorité.

Période de transition et engagement précoce

Alors que je me tiens devant vous aujourd'hui, je veux prendre un moment pour réfléchir aux premiers jours de cette administration et à la période de transition qui a jeté les bases des travaux à venir.

Les mois de janvier à mars 2025 ont été définis par cette transition. Avant d'assumer officiellement mes fonctions, certaines contraintes ont limité ma capacité à être aussi active que je le souhaitais. Cependant, j'étais engagée à garantir une transition structurée et réfléchie qui favorise la continuité et la stabilité pour l'Autorité.

J'ai pris des mesures préliminaires pour m'engager, consulter et me préparer aux défis à venir. Bien que des obstacles se soient présentés, j'ai travaillé à clarifier le processus de transition et mes priorités initiales. J'ai émis un Aide-Mémoire le 3 janvier 2025, décrivant les domaines clés nécessitant attention pour faciliter une passation en douceur. Ce document a renforcé mon engagement envers la stabilité institutionnelle, la bonne gouvernance et la transparence, veillant à ce que l'Autorité demeure pleinement opérationnelle et bien préparée pour ce nouveau chapitre.

Bien que la nature de la transition ait limité ma présence et mon activité durant ces premiers mois, j'ai fait de l'écoute, de l'évaluation et de l'établissement des bases d'une administration efficace une priorité.

Malgré les défis, le soutien des États membres, ainsi que le professionnalisme et l'engagement du personnel de l'Autorité, a été extraordinaire. Pour cela, je suis profondément reconnaissante.

Aujourd'hui, je me présente devant vous pleinement prête à m'engager, collaborer et avancer avec une énergie et une détermination renouvelées dans l'avancement du travail de l'Autorité.

Aperçu de mes trois premiers mois en fonction : engagement institutionnel et collaboration internationale

Depuis que j'ai pris mes fonctions en janvier, mon objectif a été clair : engagement, collaboration et renforcement des partenariats multilatéraux. L'Autorité opère dans un monde de plus en plus connecté et notre succès dépend de la force de nos relations au sein de la communauté internationale.

Au cours de mes premiers mois en tant que Secrétaire générale, j'ai entrepris une mission de haut niveau à New York, m'engageant directement avec les États membres des cinq groupes régionaux des Nations Unies. Lors de cette visite, j'ai eu des réunions bilatérales avec 19 pays. Je me suis engagée avec 11 entités clés des Nations Unies, y compris le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres, le Bureau des affaires juridiques, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, et le Bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai également rencontré le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays enclavés et les petits États insulaires en développement.

Ces discussions ont renforcé le rôle critique de l'Autorité au sein de l'ensemble du système des Nations Unies et souligné l'importance de renforcer les partenariats pour faire avancer nos objectifs communs.

Je suis reconnaissante du soutien et de la confiance exprimés par les États membres et les dirigeants des Nations Unies. J'ai hâte d'approfondir ces relations dans les mois et les années à venir.

Au-delà du système des Nations Unies, j'ai priorisé l'engagement régional, tenant des séances d'information avec le groupe des petits États insulaires en développement africains, la Communauté caribéenne et le groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique. J'ai également consulté les présidents des groupes africain, des pays les moins avancés et des pays enclavés. Ces réunions n'étaient pas de simples formalités — elles étaient l'occasion d'écouter, de comprendre les priorités et d'assurer que le travail de l'Autorité reste inclusif et reflète les diverses perspectives de notre communauté mondiale.

Mes trois premiers mois ont également été marqués par un engagement actif avec les parties prenantes à Kingston. J'ai tenu des séances d'information du Conseil, des consultations avec des Représentants permanents et des discussions avec des groupes régionaux tels que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe africain.

Un point fort a été ma visite de courtoisie auprès de l'honorable ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque, Kamina Johnson-Smith, le 15 janvier 2025. En tant que pays hôte de l'Autorité, la Jamaïque joue un rôle essentiel dans le soutien de l'institution et la promotion d'un environnement fort pour la collaboration multilatérale. J'ai été profondément honorée par l'accueil chaleureux qui a été réservé à ma famille et à moi par le gouvernement et le peuple jamaïcains. La Ministre Johnson-Smith a réaffirmé l'engagement de la Jamaïque envers l'Autorité et sa dédication à la protection des océans, au développement durable et aux négociations en cours sur la réglementation des activités de minage.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude au gouvernement de la Jamaïque pour son soutien continu et son hospitalité. Renforcer notre partenariat reste une priorité clé alors que nous avançons dans notre vision partagée pour une gouvernance durable des océans et une gestion responsable des fonds marins.

Ce n'est que le début. Les bases ont été posées, mais le véritable travail nous attend. À mesure que nous avançons, mon engagement demeure inébranlable : diriger l'Autorité avec intégrité, transparence et une vision fondée sur l'inclusivité, la collaboration et le progrès collectif.

Ensemble, nous veillerons à ce que l'Autorité non seulement remplisse son mandat, mais continue de croître en tant que leader dans la gouvernance mondiale des océans, servant les intérêts de toute l'humanité.

Administration interne

Les derniers mois ont été très actifs et productifs au cœur de notre institution — le Secrétariat. Le personnel et les ressources de l'Autorité restent continuellement engagés, les préparatifs pour une

nouvelle session commençant presque immédiatement après la conclusion de la session précédente. Malgré les défis hérités des circonstances antérieures, nous avons déjà mis en œuvre les changements nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'Autorité.

Nous avons pris des mesures pour améliorer la communication interne et introduit des mesures favorisant un environnement de travail plus positif et soutenant. Cela inclut des installations de maternité améliorées, un confort de travail accru et des mécanismes de justice internes renforcés pour garantir la responsabilité institutionnelle. De plus, nous avons renforcé notre infrastructure de sécurité et, par le biais de recrutements stratégiques, élargi la diversité des compétences, des parcours professionnels et de l'expertise de notre personnel.

Les États membres peuvent être assurés que toutes les actions entreprises ont entièrement respecté les procédures institutionnelles, n'ont imposé aucune charge financière supplémentaire et ont été exécutées suivant un processus dû et transparent. Un compte rendu complet de ces mesures sera fourni via des mécanismes institutionnels tels que le Rapport annuel de la Secrétaire générale et d'autres documents officiels.

En regardant vers l'avenir, je continuerai à évaluer les opérations administratives, financières et internes du Secrétariat, y compris les audits et les évaluations indépendantes. Sur la base de cette analyse informée, d'autres ajustements structurels pourront être introduits, garantissant un alignement avec mes prérogatives légales en vertu de la CNUDM en tant que Responsable administratif et suivant les meilleures pratiques pour les nouveaux Secrétaire généraux.

Je réaffirme mon engagement envers une approche équilibrée dans les décisions relatives à la dotation en personnel, garantissant

- une prise en compte attentive de tous les intérêts
- une représentation large parmi les États membres
- une sélection basée sur les qualifications et l'expertise
- le maintien de l'indépendance des fonctionnaires internationaux.

En termes de représentation, je suis heureuse de noter qu'en seulement quelques mois, la participation des ressortissants africains au sein de l'Autorité est passée de 14 % en 2024 à 19 % en 2025, tandis que la représentation du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a augmenté de 24 % à 29 %.

Notre objectif ultime est d'améliorer l'efficacité de l'Autorité, en veillant à ce qu'elle soit bien équipée pour remplir son mandat efficacement.

La trentième session du Conseil

La vingt-neuvième session du Conseil de l'Autorité, tenue en mars et juillet 2024, a marqué un jalon important dans l'élaboration des réglementations d'exploitation des ressources minérales dans la Zone. Pour la première fois, l'ensemble du projet consolidé a été examiné de manière structurée plutôt que

d'aborder des dispositions éparses séparément. Cette approche a facilité des négociations approfondies, amélioré l'identification des problèmes de cohérence structurelle et substantielle, rationalisé les exigences et mis en lumière des domaines clés nécessitant davantage de négociations. Ces efforts ont préparé le terrain pour continuer les délibérations en 2025.

Les progrès ont continué durant la période intersessionnelle. Les États membres et les parties prenantes ont continué à affiner le texte consolidé à travers des soumissions écrites détaillées et des consultations techniques ciblées. À l'approche de la trentième session, les États membres seront bien positionnés pour aborder les dispositions en suspens et progresser vers un cadre réglementaire solide pour l'exploitation des ressources minérales en mer profonde, conformément à la feuille de route du Conseil.

Dans le cadre de cet effort, le Secrétariat a intégré avec diligence le texte consolidé révisé du projet de réglementations d'exploitation et les documents associés, comme publié par le Président du Conseil en novembre 2024. De plus, tous les documents nécessaires ont été émis à l'avance pour faciliter la préparation en temps utile pour cette session.

Dans un esprit d'inclusivité, j'ai consulté le Président et les Vice-Présidents du Conseil lors de la rédaction de l'ordre du jour provisoire afin d'assurer une approche plus représentative. Une autre étape dans cette direction a été la fourniture de documents clés en plusieurs langues, améliorant l'accessibilité et l'engagement pour tous les États membres. À l'avenir, nous continuerons à explorer des moyens de renforcer encore l'inclusivité, reconnaissant que des perspectives diverses enrichissent nos efforts collectifs.

La trentième session offre une opportunité cruciale aux États membres de combler les différences, de construire un consensus et de prendre des mesures décisives vers l'avancement de la feuille de route du Conseil. Cela garantira que le régime régissant l'exploitation des fonds marins soit conforme aux plus hauts standards de protection environnementale, d'équité et de durabilité.

J'encourage tous les participants à aborder les délibérations à venir avec une perspective tournée vers l'avenir, gardant à l'esprit la responsabilité de l'Autorité de gérer les ressources des fonds marins au profit de toute l'humanité. Dès le début de la session, j'invite les délégations à capitaliser sur les progrès réalisés jusqu'à présent, en s'appuyant sur des discussions précédentes et en avançant avec un sens de responsabilité collective. Le travail confié au Conseil est d'une importance profonde pour le multilatéralisme, la gouvernance mondiale des océans et la primauté du droit.

Conformément à l'Article 27 du Règlement intérieur, l'actuel Président du Conseil a structuré les discussions pour faire avancer le Projet de réglementations sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone. Sa Note d'information donne des indications sur les négociations concernant le texte consolidé révisé durant la session. Ces modalités, cohérentes avec celles utilisées lors de la vingt-neuvième session, se sont avérées efficaces pour favoriser un dialogue constructif et remplir le mandat

du Conseil en vertu de la CNUDM, de l'Accord de 1994 et de la décision ISBA/28/C/24, qui a réaffirmé l'engagement du Conseil à élaborer les règles, règlements et procédures nécessaires.

Le Secrétariat reste pleinement préparé à soutenir le Président intérimaire, le Président entrant et le Conseil tout au long de la session. Cela inclut la facilitation des modalités de travail convenues, la fourniture de soutien logistique et technique et l'assurance de l'accès à des conseils institutionnels et aux ressources nécessaires pour mettre en œuvre les décisions des États membres.

Le succès de ces efforts dépend de notre capacité à travailler efficacement, de manière pragmatique et avec un respect mutuel pour les perspectives divergentes. En travaillant ensemble, je suis convaincue que la trentième session marquera un pas significatif dans le renforcement du cadre de l'Autorité, garantissant qu'elle reste adaptée à son objectif dans un paysage mondial en évolution. C'est une occasion unique de garantir que le Code minier final reflète les principes d'équité, d'inclusivité et de durabilité que les États membres — en particulier les États en développement — ont longtemps défendus.

Assurer l'efficacité, l'engagement constructif et des progrès significatifs

En tant que Secrétaire générale, je reste ferme dans mon engagement à respecter pleinement les fonctions et prérogatives de chaque organe, tels qu'établis par la CNUDM et le Règlement intérieur de l'Autorité. Bien que les États membres doivent aborder les aspects substantiels des discussions du Conseil selon leurs intérêts nationaux respectifs — à condition qu'ils restent alignés avec le cadre juridique de la CNUDM et de l'Accord de 1994 — j'aimerais offrir, en tant que responsable administrative de l'Autorité, quelques réflexions et recommandations sur le développement logistique de la session.

Dans le cadre de ma responsabilité de veiller au respect des principes d'efficacité au sein de l'Autorité, je crois que ces suggestions peuvent aider à maximiser les progrès et nous permettre, au sein de la structure actuelle et des ressources disponibles du Secrétariat, d'atteindre nos objectifs communs pour la trentième session. Je dois souligner qu'il n'est pas dans mon intention de m'immiscer dans les délibérations des États membres, mais plutôt de garantir que, sous ma direction opérationnelle, la session se déroule de manière fluide et efficace.

Le dévouement de toutes les délégations, en particulier celles des États en développement voyageant à Kingston pour ces négociations, ne doit pas être sous-estimé ou gâché.

Je fais appel à tous les États membres pour qu'ils maintiennent un esprit constructif, flexible et axé sur les solutions, restant ouverts à comprendre les préoccupations des autres délégations. J'encourage également toutes les délégations à se rapprocher du Président ou du Secrétariat pour bénéficier de toute orientation nécessaire.

Étant donné les contraintes de temps, il est essentiel d'utiliser le temps disponible de manière judicieuse et efficace, en gardant les déclarations orales concises tout en veillant à ce que tous les participants puissent contribuer de manière significative aux discussions. Comme à l'accoutumée, les États membres, les groupes et les observateurs sont invités à soumettre leurs déclarations complètes pour les télécharger sur le portail de la session.

Le Règlement intérieur permet au Président de proposer des limites de temps pour les interventions afin d'améliorer l'efficacité. Bien que je reconnaisse que cela puisse être difficile à mettre en œuvre, j'encourage les délégations à réfléchir aux avantages d'une telle mesure, qui permettrait une plus grande inclusivité et une utilisation plus efficace du temps de réunion limité.

Compte tenu de la complexité et de l'importance des points à l'ordre du jour et conformément à la pratique antérieure, il est conseillé d'adopter de manière fluide et rapide l'ordre du jour lors de la session plénière d'ouverture. Pour faciliter cela, durant la semaine précédant la session, le Secrétariat était disponible pour consulter les États membres intéressés dans le but de

- comprendre les attentes et les préoccupations des délégations
- esquisser l'approche proposée pour la session et chaque point à l'ordre du jour et
- établir des ponts pour assurer une adoption sans heurts de l'ordre du jour et un lancement rapide des travaux substantiels.

Le Conseil procédera à l'élection de son Président et de ses Vice-Présidents, suivie de l'examen des points à l'ordre du jour. Les points à l'ordre du jour sont censés être abordés de manière fluide et rapide.

Quant au Point 11 — Projet de réglementations sur l'exploitation des ressources minérales dans la Zone — j'encourage fortement les délégations à aborder ces négociations en mettant l'accent sur les progrès, la construction de consensus et la résolution des questions en suspens chaque fois que cela est possible. Conformément aux suggestions du Président, j'invite les États membres à rester flexibles dans l'emploi de diverses modalités de négociation qu'ils jugent appropriées pour faciliter les délibérations efficaces.

Ces recommandations sont offertes uniquement à titre d'orientation et de facilitation. Elles ne visent pas à préjuger, influencer ou limiter les positions, approches ou négociations que les États membres pourraient souhaiter engager. Le Secrétariat reste pleinement neutre et impartial, engagé à respecter les processus décisionnels souverains des délégations et les procédures établies des organes de l'Autorité.

Alors que nous entamons cette importante session, ma priorité est de soutenir les États membres dans la navigation dans les complexités de cette étape de négociations tout en favorisant un environnement propice à un dialogue constructif et à des progrès significatifs. Ensemble, nous avons l'opportunité de fournir des résultats tangibles qui renforcent le rôle de l'Autorité en tant qu'institution de confiance, efficace et tournée vers l'avenir, capable de relever les défis d'aujourd'hui et les attentes des générations futures.

Résultats attendus et la voie à suivre

Il est essentiel de réitérer qu'il s'agit d'un processus piloté par les États membres, le Conseil définissant sa feuille de route, ses engagements et ses décisions. En tant qu'organe de l'Autorité, le Secrétariat, sous la direction du Secrétaire général, est chargé de veiller à ce que le fonctionnement administratif de l'Autorité soit efficace et que tous les processus soient réalisés en pleine conformité avec le cadre juridique régissant l'Autorité et la Zone. Cela inclut l'observance des règles et règlements établis par les États membres ainsi que la mise en œuvre des engagements et décisions prises par ses organes gouvernants.

Conformément à ce mandat, mon rôle est de travailler assidûment pour soutenir l'Autorité dans l'atteinte de ses objectifs fondamentaux — des objectifs qui sont à la fois uniques et de profonde importance mondiale. J'espère sincèrement qu'avec le solide soutien des États membres et de la communauté internationale au sens large, y compris de la société civile, l'Autorité pourra réaliser pleinement la finalité pour laquelle elle a été créée. Cela nécessite que les discussions au sein de son organe exécutif — où des décisions d'une importance capitale pour l'institution et la gouvernance des fonds marins sont prises — se déroulent dans un environnement harmonieux, constructif et collaboratif. C'est dans une telle atmosphère que les objectifs et engagements fixés par les États membres peuvent être réalisés avec succès, fournissant des résultats qui servent l'intérêt collectif de toutes les parties impliquées.

Autant au sein de ce Conseil qu'à l'Assemblée de l'Autorité, les États membres ont régulièrement et sans équivoque réaffirmé la nécessité d'adopter un cadre réglementaire rigoureux, complet et de haute qualité avant toute transition vers une phase où l'exploitation des fonds marins peut avoir lieu. Il y a une attente commune que ces réglementations doivent être juridiquement robustes, écologiquement saines et conformes aux meilleures pratiques internationales. Les efforts continus du Conseil pour façonner un régime réglementaire qui garantit la certitude légale, la protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources et un partage équitable des bénéfices représentent un résultat clé anticipé de ce processus.

À la fin de la première partie de la trentième session, les États membres devraient avoir fait des progrès significatifs dans l'affinement du texte réglementaire, en abordant et en résolvant les principales questions en suspens et en préparant le terrain pour la deuxième partie de la session en juillet 2025.

À la fin de la trentième session, le Conseil devrait avoir fait des progrès substantiels pour doter l'Autorité des réglementations fondamentales nécessaires à l'exécution de son mandat.

Enfin, comme cela a été la pratique établie, il est attendu que le Conseil fournisse des orientations sur les prochaines étapes du processus, y compris la révision et l'adoption d'une feuille de route ou d'un calendrier mis à jour pour tracer la voie à suivre, si nécessaire. La détermination de ces prochaines étapes incombe aux États membres. Le Secrétariat est prêt à faciliter le processus selon les besoins.

Regard vers le futur : un avenir responsable et durable pour l'exploitation des fonds marins

Dans un monde où la demande de minéraux augmente — et avec certains pays qui planifient déjà des activités de minage des fonds marins dans leurs eaux nationales — il est du devoir des États membres de finaliser la législation pour l'extraction de ressources minérales dans la Zone, comme prévu dans la CNUDM.

La demande croissante de minéraux, notamment dans le cadre de la transition énergétique, façonne également les discussions géopolitiques, certains pays cherchant à sécuriser une fourniture stable et fiable de minéraux.

Une gouvernance mondiale efficace des océans exige un multilatéralisme robuste — qui garantit un partage équitable des bénéfices. À cet égard, le rôle de l'Autorité en tant que régulateur intergouvernemental de l'exploitation des fonds marins est critique.

Ancrés dans ces principes et valeurs, ensemble, nous pouvons construire une Autorité plus forte, qui remplit son mandat et inspire confiance dans les principes qui nous unissent en tant que communauté mondiale.

Mon objectif est de maintenir les principes fondateurs de l'Autorité, en cultivant à la fois la fierté et la confiance dans sa capacité à accomplir sa mission essentielle. En adoptant l'esprit fondateur de l'Autorité, nous pouvons tracer un avenir qui reflète son héritage remarquable et son engagement indéfectible envers le patrimoine commun de l'humanité.

J'exprime ma plus profonde gratitude pour votre engagement et votre dévouement jusqu'à présent. Je vous souhaite à tous des délibérations productives dans les jours à venir, réaffirmant l'esprit original de compromis qui a conduit à la création de l'Autorité — un esprit guidé par la responsabilité partagée de gérer un bien commun essentiel à la vie.

Je vous remercie beaucoup.